

Enjeux de la sécurité routière pour tous les usagers

Mémoire soumis à la Ville de Québec en vue de la stratégie de sécurité routière 2025-2029.

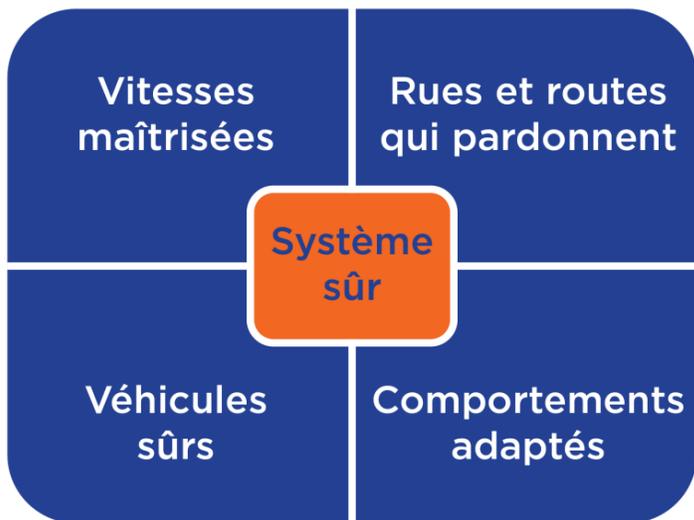
Présenté à M. Hervé Chapon, Ville de Québec
Par:

Un comité du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy formé par:

- Louis Champoux, président du Conseil;
- Suzanne Roy, secrétaire du Conseil;
- Daniel Laporte, administrateur du Conseil (initiateur de ce mémoire)



La Ville de Québec s'inspire de la Vision Zéro, initiée par la Suède



La Vision Zéro Ville de Québec

Selon Piéton Québec, cet ambitieux objectif sera réalisé en:

- Priorisant la sécurité de tous les usagers et en abaissant la vitesse véhiculaire;
- Sensibilisant les citoyens en matière de sécurité routière;
- Renforçant les lois favorisant un comportement sécuritaire sur les routes;
- Sécurisant les routes grâce à une conception et des aménagements appropriés.

Cette vision part du principe qu'aucun décès ou blessé grave sur la route n'est acceptable.

La Ville de Québec prépare une nouvelle stratégie 2025-2029

Elle demande aux conseils de quartier de se prononcer sur les deux axes suivants:

Deux enjeux
proposés
pour la future
stratégie

1 La perte des capacités
perceptives des personnes
âgées

2 Le partage de la route avec
la multiplicité des moyens de
transport



Êtes-vous d'accord ?

Enjeu 1

La perte des capacités perceptives des personnes âgées



TROUSSE SUR LA CAPACITÉ
À CONDUIRE
DE LA PERSONNE AÎNÉE

Êtes-vous d'accord avec ces affirmations?

Enjeu 1

La perte des capacités perceptives des personnes âgées

- Les usagers de la route âgés de 70 ans et plus sont exposés à un risque accru d'accident de la route par kilomètre parcouru par rapport aux usagers d'âge moyen. Les personnes qui utilisent rarement un véhicule, motorisé ou non, sont exposées au risque le plus élevé.
- Ainsi la diminution des capacités, de la perception et des réflexes liés au vieillissement doit être considérée comme un feu de circulation orange clignotant. Plutôt comme une alerte selon laquelle les personnes en perte de capacité devraient s'auto évaluer et les détenteurs de permis de conduire à être réévalués.

Réponse: Oui, mais ...

La perte des capacités perceptives des personnes âgées

- Dans la ville de Québec, les 125 020 personnes âgées de 65 ans et plus représentent 22,7 % de la population ([Portrait Québec](#));
- Les personnes âgées sont responsables de 10 % des accidents à Sainte-Foy (données statistiques en attente).

MAIS:

- les personnes âgées sont, pour une grande proportion, très prudentes.
- Les voitures sont maintenant équipées de systèmes d'aide à la conduite qui les assistent grandement (caméra de recul, freinage automatisé d'urgence, régulateur de vitesse, surveillance des angles morts, avertissement de fatigue, etc.

Nous ne croyons pas que ce soit le principal axe de la réflexion à porter pour la prochaine stratégie de sécurité routière.

Attention à l'âgisme?

La perte des capacités perceptives des personnes âgées

- Rappelons que les 3 principales causes d'accidents sont:
 - 1° — La vitesse excessive ou inadaptée.*
 - 2° — La consommation d'alcool et de stupéfiant.
 - 3° — La fatigue et l'inattention en raison de l'usage largement répandu du cellulaire au volant.
- La première cause s'adresse surtout aux 35-65 ans, les deux autres causes concernent toutes les conductrices et tous les conducteurs.
 - * Source : <https://codedelaroute.io/blog/accident-de-la-route/#:~:text=Les%20principales%20causes%20d'accidents,La%20fatigue%20et%20l'i%20nattention.>

Recommandations : enjeu 1

La perte des capacités perceptives

- Promouvoir des thématiques de prudence et de courtoisie pour tous les usagers du réseau routier par des campagnes de publicité;
- Améliorer de la sécurité routière aux intersections;
- Mettre en place une phase de **virages à gauche protégés** et les aménager, là où aucune modification à la géométrie n'est requise. (ex: virage à gauche, chemin Sainte-Foy – De Brabant pour accéder à Duplessis Sud);
- Contribuer à la réduction des comportements très risqués au volant (ex.: les piétons qui traversent la rue sans utiliser les traverses piétonnes).

Recommandations: enjeu 1 (suite)

La perte des capacités perceptives

- Intensifier la surveillance du cellulaire au volant.
- Augmenter les moyens de contrôle automatisé de la vitesse : installation de nouveaux radars photographiques aux environs d'écoles, de parcs et de terrains de jeu;
- Installer des panneaux de limite de vitesse de 40 ou de 30 km/h à l'entrée des quartiers conformément aux politiques actuelles;

Recommandations enjeu 1 (suite Éducation et sensibilisation)

La perte des capacités perceptives

- À l'instar de la SAAQ et du CAA et de toutes les associations regroupant des personnes âgées, faire de la sensibilisation et encourager les personnes âgées à mettre à niveau leurs connaissances et compétences de conduite automobile ou autres véhicules.
- Campagne: « Sois visible pour ta sécurité » : initiative de quelques villes, dont Ottawa, qui vise à conscientiser tous les usagers vulnérables de la route à la nécessité d'être plus visibles lorsqu'ils circulent. Source: <https://shorturl.at/sTBvc>)

Suggestions enjeu 1 (suite Éducation et sensibilisation)

La perte des capacités perceptives

- Développer des programmes d'éducation et de sensibilisation aux nouvelles infrastructures piétonnes : activités d'information et de sensibilisation sur les infrastructures pour piétons en place et celles nouvellement installées, visant à faire en sorte que tous les usagers de la route sachent comment les utiliser correctement;
- Promouvoir la Semaine de la sécurité des adolescents : initiative de sensibilisation sur la conduite avec facultés affaiblies (drogue et alcool) et les distractions au volant pour les usagers de la route.

Êtes-vous d'accord ?

Enjeu 2

Partage de la route avec la multiplicité des moyens de transport



Oui, c'est préoccupant !

Enjeu 2

Partage de la route
avec la multiplicité des
moyens de transport

Avec la multiplication

- des trottinettes
- des « gyroroues »
- ou des scooters électriques
- et l'augmentation du nombre de cyclistes sur les routes

le partage de la route devient plus complexe à gérer.

Recommandations: enjeu 2

Enjeu 2 Partage de la route avec la multiplicité des moyens de transport

- Améliorer la signalisation sur les pistes cyclables (**Feux lumineux aux traverses** des entrées et des rues) Ex. Ottawa *
- **diminuer et afficher la limite de vitesse des véhicules motorisés** sur les pistes cyclables (trottinettes, vélos électriques)
- **Élargir les pistes cyclables** lorsque c'est possible et toujours faire un espace pour la circulation des piétons.
- **Améliorer les passages pour piétons** : affecter des fonds pour le Programme des passages pour piétons pour corriger la situation aux endroits où le taux de conformité est faible.

*Il existe en plusieurs villes un signal sonore à vitesse variable qui indique au piéton le temps qu'il lui reste pour traverser.

Recommandations enjeu 2 (suite)

Enjeu 2 Partage de la route avec la multiplicité des moyens de transport

- **Synchroniser la signalisation pour piétons :** poursuivre la mise en œuvre de la fonction de synchronisation des feux de circulation afin que le signal autorisant le passage des piétons apparaisse lorsqu'un dispositif de détection des véhicules déclenche le passage au vert du feu de circulation de la rue latérale, le cas échéant. Cette fonction était programmée sur le logiciel et les critères élaborés en 2021.

Préoccupations et
recommandations
spécifiques au
quartier



CONSEIL
DE QUARTIER

DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

Préoccupations spécifiques



Nouveaux ensembles immobiliers de condos et condos locatifs

- **Considérant que plusieurs immeubles ont été construits ou sont en voie de construction dans notre quartier;**
- **Considérant que ces immeubles sont généralement dotés d'un nombre de cases de stationnement égal ou inférieur à celui des logements, car on vise à encourager l'utilisation des transports en commun (surtout le tramway)**

Il appert que:

- **Les rues avoisinantes sont bondées de voitures des deux côtés rendant les entrées et sorties des stationnements de l'immeuble dangereuses, souvent en raison des visiteurs.**
- **La rue devient très étroite en raison des autos stationnées des deux côtés de la rue.**

Recommandation



**Nouveaux ensembles
immobiliers de condos et
condos locatifs**

Nous recommandons:

**Une réglementation tenant compte de la
sécurité de ces rues pour tous les usagers**

Recommandations spécifiques



Zones scolaires

- **Corriger l'affichage "inadéquat"** de la vitesse en zone scolaire près des écoles du quartier: cas de la rue des Compagnons sur le pourtour du Collège des Compagnons par exemple;
- Proposition: concevoir une **indication claire et « modulable » des vitesses autorisées de la zone scolaire** pour les automobilistes. Assurer une **harmonisation sur l'ensemble du territoire de la Ville** avec la situation actuelle de l'école du Campanile et en conformité avec le règlement municipal;
- **Installer des panneaux plus visibles et plus gros** (ils sont trop petits) le long des "parcours" ou "corridors scolaires", surtout près des écoles primaires. Renforcer par différentes mesures l'importance de redoubler de prudence en zone scolaire et le long des corridors dûment identifiés. Il faut que les automobilistes saisissent le « message » de l'implication de circuler dans une zone où déambulent de nombreux étudiants;

Recommandations spécifiques



Piétons

- Mettre en place des **traverses piétonnes vraiment sécuritaires** principalement sur les voies de circulation les plus achalandées (chemin des Quatre-Bourgeois, avenue des Compagnons, chemin Sainte-Foy, chemin Saint-Louis, etc.) puisque celles-ci sont peu visibles et que certains automobilistes ne respectent pas toujours intégralement la priorité aux piétons;
- Assurer l'harmonisation totale des traverses piétonnes sur l'ensemble du territoire afin que les usagers de la route se familiarisent avec cette réalité;
- Ajouter au bas des panneaux indiquant la présence de traverses piétonnes ces deux mentions: **priorité aux piétons et la valeur (\$) de l'amende pour le non-respect de ce règlement du Code de la route;**
- Mettre en place des campagnes de surveillance policière pour faire appliquer cette réglementation du Code de la route en distribuant des infractions et des avertissements;
- Afin d'assurer la sécurité des piétons, **refaire les trottoirs endommagés du quartier** et ainsi inciter un plus grand nombre de nos concitoyens à utiliser la marche comme mode de déplacement combinée à une plus grande utilisation du transport en commun;

Recommandations spécifiques



Piétons suite

- **Évaluer les intersections qui représentent encore et toujours un risque pour les piétons** et qui ne sont pas encore munies de traverses piétonnes bien identifiées:
 - Exemple 1: intersection du chemin des Quatre-Bourgeois, face au Carrefour de La Pérade où de nombreux piétons traversent vers le centre commercial. Corriger la situation dans les plus brefs délais;
 - Exemple 2: Traverse de la rue Valentin à l'angle du chemin des Quatre-Bourgeois qui nécessiterait vraisemblablement des feux de circulation pour réguler le flux de la circulation automobile en plus de ralentir la vitesse sur cette artère et de sécuriser cette intersection pour les nombreux piétons qui l'empruntent du côté sud (de Marly vers Pie XII);
 - Exemple 3: Les sorties du sentier pédestre du boisé de Marly qui aboutissent sur le chemin Saint-Louis et sur Quatre-Bourgeois face au Boisé des Compagnons représentent un exemple très flagrant d'une absence de sécurisation pour les piétons; etc.);

Recommandations spécifiques



Piétons suite

- **Reprogrammer les traverses piétonnes aux feux de circulation** afin que les séquences soient rapidement activées pour éliminer les risques de traverser avant leur activation qui est souvent trop longue au goût de nombreux piétons. Ces trop longues attentes entraînent de l'impatience et les piétons prennent alors un risque en traversant les intersections à leurs risques et périls;
- Élaborer et mettre en place une **campagne publicitaire afin de sensibiliser les piétons** à la plus grande prudence et à ne pas traverser « hors-zone ».

Recommandations spécifiques



Vitesse élevée

Enjeu: vitesse élevée sur plusieurs artères de notre quartier.

- **Installer plus de panneaux indicateurs de la vitesse** sur les artères importantes et lorsque les panneaux sont insuffisants comme sur la rue des Compagnons par exemple;
- **Installer des stèles radars** fixes sur les artères importantes (chemin des Quatre-Bourgeois, chemin Sainte-Foy, chemin St-Louis, avenue des Compagnons, etc.);
- Planifier **plus de campagnes de répression** par l'entremise du SPVQ;
- Planifier et mettre en place **des campagnes de sensibilisation** sur le respect des limites de vitesse affichées afin de rehausser la qualité de vie dans la ville de Québec;

Recommandations spécifiques



Voies cyclables

Voies cyclables à compléter et à entretenir:

- **Compléter le tracé de la piste cyclable du boulevard des Quatre-Bourgeois jusqu'à la rue Marly** afin de sécuriser les cyclistes qui y circulent à leurs risques et périls;
- **Planifier et mettre en place des bandes cyclables le long de l'avenue des Compagnons** pour les cyclistes se dirigeant vers le Collège des Compagnons et le secteur du Campanile;
- **Entretenir adéquatement et rapidement les bandes cyclables le long du chemin Saint-Louis et du chemin Sainte-Foy** afin de **colmater correctement les trous et fissures** présentes surtout sur le chemin Saint-Louis;

Recommandations spécifiques



Voies cyclables suite

- **Afficher visiblement les limites de vitesse** autorisées pour les cyclistes. Suggestion: 20 km/h en zone urbaine et 30 km/h en zone péri-urbaine (exemple: ville de Granby et l'[Estriade CARTHY](#));
- Inciter les différents usagers des pistes et bandes cyclables à **circuler de façon sécuritaire et à faire preuve de courtoisie envers TOUS** les usagers qu'ils soient cyclistes, piétons, patineurs, etc. Respect envers les personnes âgées et les enfants. Inciter les utilisateurs à user de prudence pour le bien de tous;
- **Planifier de la surveillance policière** pour faire respecter les règlements existants concernant les cyclistes, les piétons et tous les autres usagers des voies cyclables. **Sévir contre les récalcitrants au besoin.**

Merci pour votre attention et pour votre collaboration

Pour toute question vous êtes invités à nous contacter
directement:

Suzanne Roy: suzannelroy@gmail.com

Louis Champoux: louis.champoux@videotron.ca

Daniel Laporte: laporte.daniel@icloud.com

Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

1130, route de l'Église

Québec (Québec) G1V 4X6

ConseilQuartier.Pointe-de-Sainte-Foy@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL
DE QUARTIER
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY